



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 12 du 14 février 2012

Membres Présents : Mrs KARTALI/ DJ – BENSAHLI/A – BAHNAS.N

Ordre du jour: affaires disciplinaires championnat D2 & championnat national jeune (tour régional)

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N°92: Ren: N.G.Hennaya – J.S.A *championnat national*-tour régional en catégorie U21 du 11/02/2012

- ↪ Vu la feuille de match et les rapports des arbitres & délégué signalant:
- ↪ Le club N.G.Hennaya abandonna le terrain lors de la rencontre l'opposant au club JSA en catégorie U21.
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Match perdu en faveur du club JSA par le score de (12-00)
- ↪ Défalcation d'un (-01) point au classement général du club N.G.Hennaya.
- ↪ Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs au dirigeant RAHOU.K Lic/N°004 du club N.G.Hennaya.
- ↪ Il est infligé une amende de 10.000 DA au club N.G.Hennaya.

AFFAIRE N°93: Ren: W.C.B.O.S – N.G.Hennaya *championnat national*-tour régional en catégorie U21 du 11/02/2012

- ↪ Vu la feuille de match et les rapports des arbitres et du délégué signalant:
- ↪ Disqualification du OFF (A) Mr RAHOU.K Lic/N°004 du club N.G.Hennaya pour insulte envers arbitre.
- ↪ Disqualification du joueur GHERIBE .A Lic N° 020 du club N.G.Hennaya pour comportement antisportif grossier envers adversaire.
- ↪ Disqualification du joueur ABDI.Y Lic N° 001 du club WCBOS pour comportement antisportif grossier envers adversaire.
- ↪ Comportement antisportif grossier du joueur NASROUNE .A Lic N° 0003 du club WCBOS non inscrit sur la feuille de match en pénétrant sur l'aire de jeu.
- ↪ Rencontre arrêtée à 7' minutes de la fin suite à l'envahissement du terrain par les joueurs du club N.G.Hennaya et l'agression de l'arbitre (officiel) par les joueurs sous-cités :
 - LEBIA .Y Lic N°028
 - BENBOUZIANE .A Lic N° 005
 - GHERIBE .A Lic N° 020
 - KAHLI .Y Lic N°041
- ↪ OFF (A) Mr RAHOU.K étant l'instigateur des incident lors de la rencontre.
- ↪ Participation du joueur BENBOUZIANE .A Lic N° 005 du club N.G.Hennaya sous le coup d'une sanction (PV C.R.Q.D N°01 affaire N°02 de la ligue wilaya de TLEMSEN) , à la rencontre .
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Match perdu en faveur du club WCBOS par le score de (12-00)
- ↪ Défalcation d'un (-01) point au classement général du club N.G.Hennaya.
- ↪ Il est infligé une amende de 25000 DA au Club N.G.Hennaya.
- ↪ Il est infligé une suspension de deux ans avec proposition de radiation à l'encontre du dirigeant Mr RAHOU.K du club N.G.Hennaya
- ↪ Il est infligé une amende de 15000 DA au Club N.G.Hennaya.
- ↪ Il est infligé une suspension de deux (02) ans fermes aux joueurs LEBIA .Y Lic N°028 & BENBOUZIANE .A Lic N° 005 & GHERIBE .A Lic N° 020 & KAHLI .Y Lic N°041 du club N.G.Hennaya
- ↪ Il est infligé une amende de (15000 DA * 04) 60.000 DA au Club N.G.Hennaya.
- ↪ Il est infligé une suspension quatre (04) matchs fermes au joueur NASROUNE .A Lic N° 0003 du club WCBOS.
- ↪ Il est infligé une amende de 40000 DA au Club WCBOS.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°94: Ren: A.G.S.B – H.B.C.T *championnat national*-tour régional en catégorie U21 du 11/02/2012

- ↪ Vu la feuille de match et rapport du délégué signalant:
- ↪ Absence du club H.B.C.T en catégorie U21.
- ↪ Vu l'arrivée Tardive du club H.B.C.T en catégorie U21, sur le terrain (après temps de battement).
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Match perdu en faveur du club AGSB par le score de (12-00)
- ↪ Défalcation d'un (-01) point au classement général du club H.B.C.Tlemcen
- ↪ Il est infligé une amende de 2000 DA au H.B.C.T

AFFAIRE N°95: Ren : C.H. BECHAR – M.SIG S/G D2 du 11/02/2012

- ↪ Vu la feuille de match et les rapports des arbitres signalant:
- ↪ Absence du service d'ordre lors de la rencontre.
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Il est infligé une amende de 5000 DA au Club C.H.BECHAR

*TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT
EFFET A COMPTER DU : **Lundi 20 FEVIER 2012***

Secrétaire de séance
BENSAHLI .A.

le président C.R.Q.D
KARTALI - DJ